

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 19 juillet 2018 (n°63/2018)

L'an deux mille dix-huit et le jeudi **dix-neuf juillet** à vingt heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle de la Mairie de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Claire DUFOUR, Muriel LAVAUT, Pierre WEBER, Louise CALAIS, Francis MARGUERITE, Lucien SILVY, Bernard GIORGI, Philippe BRESSANGE, Isabelle GRENUT, Elodie DOMINGUEZ, Jacques SIGAUD

Procurations :

Emma PEYRON à Isabelle CAMUS, Robert BERNARD à Claire DUFOUR, Isabelle CAMUS à Francis MARGUERITE, Christian GALLIANO-CLEMENT à Bernard GIORGI,

Absents : Philippe MARTINEZ-JIMENEZ, Marie BUCHY, Max RICHARD, Gilbert DURANTON.

Secrétaire de séance : Elodie DOMINGUEZ

Objet : Indemnité de fonction adjoint

Madame le Maire indique au Conseil que suite à l'élection du 5eme adjoint, il y a lieu de fixer son indemnité mensuelle de fonction.

La commune étant chef-lieu de canton, il y a lieu d'appliquer l'augmentation des 15 % prévue par l'article R.2123-23 du CGCT.

Après discussion, et avec une abstention le conseil municipal

FIXE comme suit l'indemnité de fonction à compter du 9 juillet 2018 :

– Francis MARGUERITE 5^{ème} adjoint **458.19 € brut** **396.23 net**

Fait et délibérer les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 23 juillet 2018

Claire DUFOUR

Maire de Reillanne